

**ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

**ARRETE**

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT AVENUE LEON  
GRANDJEAN A L'OCCASION DU 2<sup>ème</sup> MARCHE AFRIQUE SOLIDARITES LE SAMEDI  
31 JUILLET 2021**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,  
- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2, et  
les articles L 2213-1 et L 2213-2,  
- CONSIDERANT que cette manifestation nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires  
et exceptionnelles,

**A R R E T E**

Article 1 : A l'occasion du 2<sup>ème</sup> marché Afrique et Solidarités, au niveau de la Halle de  
Kellermann,

- le stationnement sera réservé aux exposants avenue Léon Grandjean, le samedi 31 juillet 2021, sur 5  
emplacements (selon les emplacements délimités).

Article 2 : Des panneaux signalant cette réservation seront mis en place par les Services  
Techniques de la ville.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services  
de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires  
à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police  
Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de  
l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 27 juillet 2021

Le Maire,

A blue ink signature of David Valence, consisting of several overlapping loops and strokes, written over a circular official stamp of the City of Saint-Dié-des-Vosges.

David VALENCE